

LE TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS INNOVANTS !

INNOV' ACTION

Le rendez-vous des agriculteurs qui innovent

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RENCONTRE AVEC UN AGRICULTEUR DU LOT

Gagner en autonomie énergétique et financer les bâtiments agricoles grâce au photovoltaïque sur toiture.



Christophe Bonnet
Agriculteur

Le GAEC de La Garouste est constitué de quatre associés et d'un salarié à mi-temps. La ferme familiale de 250 ha en vaches laitières, avec transformation fromagère, a investi dès 2022 dans un premier bâtiment de stockage équipé de panneaux solaires. Deux autres projets ont suivi, avec pour objectif le financement des bâtiments ou leur rénovation, ainsi que l'autoconsommation afin de diminuer les charges en électricité de l'exploitation, notamment celles du séchage en grange, tout en contribuant à la transition énergétique.

Je me suis installé en 1991 sur la ferme familiale à Ginouillac. Mon épouse, Elisabeth, m'a rejoint en 2007 et notre famille forme aujourd'hui un GAEC à quatre avec nos deux filles : Sarah, installée en 2013 avec un diplôme en fromagerie, et Mélanie, qui a rejoint le GAEC en 2025. Nous avons commencé la production de fromage lors de la crise laitière de 2009. Nous avons 57 vaches laitières dont nous valorisons 25 % du lait en transformation fromagère et en vente directe. Nous produisons aujourd'hui de la tomme, du yaourt, de la faisselle et du camembert. En 2018, nous avons fait le choix d'arrêter la culture du maïs car, sans irrigation sur la ferme, les rendements devenaient trop aléatoires avec le changement climatique. Pour compenser, nous avons augmenté la production de céréales d'hiver et surtout la surface en luzerne, que nous séchons grâce à un séchage en grange.

Dès 2022, nous avons construit un premier bâtiment pour le stockage du matériel. Comme il n'y avait pas de subvention pour ce type de projet, nous sommes intéressés au photovoltaïque, qui nous a permis de financer intégralement le bâtiment sur 12 ans, avec une puissance de 100 kWc. C'était une nouvelle construction et nous avons pu optimiser sa conception pour un rendement solaire optimal.

L'électricité est vendue en intégralité à EDF dans le cadre d'un contrat d'achat avec un prix garanti de 0,11 €/kWh.

En 2024, nous avons envisagé la rénovation de la toiture de la stabulation afin de l'isoler pour que les vaches supportent mieux les périodes de fortes chaleurs. Là encore, le photovoltaïque s'est avéré être une solution de financement. Nous avons fait renforcer la charpente et installé des panneaux de toiture sandwichs isolants, recouverts de panneaux solaires, pour une puissance de 300 kWc. L'électricité est également vendue en intégralité à EDF, ce qui nous permet de financer l'amélioration du bâtiment sur 15 ans.



L'EXPLOITATION

- GAEC de La Garouste
- Système : Elevage bovin lait
- Statut : GAEC
- Main d'œuvre : 4,5 UTH

TROUPEAU EN 2025

- 57 vaches laitières

ASSOLEMENT 2025

- SAU : 250 ha
- Céréales d'hiver : 44 ha
- Luzerne : 35 ha
- PT : 61 ha
- PN : 44 ha
- Parcours : 66 ha



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**
OCCITANIE
LOT

ZOOM SUR LES PRATIQUES INNOVANTES

En parallèle, nous avons initié un troisième projet, mais cette fois pour l'autoconsommation avec revente du surplus, dans le but de baisser nos charges d'électricité liées au séchage en grange et à la fromagerie. Les panneaux solaires ont été positionnés sur la toiture du bâtiment de séchage, à côté du double toit, pour une puissance de 36 kWc. Nous estimons que cette nouvelle installation devrait nous permettre de couvrir 30 à 35 % de nos besoins en électricité. Le séchage en grange consommant plus au printemps et en été qu'en hiver, c'est cohérent avec les périodes de production maximales d'électricité, et cela constitue une aide pour notre autonomie alimentaire et protéique. Lors de l'installation de notre fille Mélanie, nous avons déposé un plan de modernisation des bâtiments, et nous envisageons l'acquisition d'un robot d'alimentation qui valorisera également l'électricité autoproduite. Tous nos projets photovoltaïques ont été réalisés en accompagnement avec Fermes de Figeac.

LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ POUR L'AUTOCONSOMMATION POUR LE SÉCHAGE EN GRANGE

L'autoconsommation individuelle consiste à consommer tout ou partie de sa production d'électricité. L'installation photovoltaïque est raccordée directement sur l'installation électrique intérieure. Dans le cas d'utilisation de la production d'électricité pour alimenter le fonctionnement du séchage en grange et de la fromagerie, le poids de la charge énergétique va ainsi être diminuée. Sachant qu'à Toulouse, une installation de 36 kWc pourrait générer entre 36 000 et 46 800 kWh d'électricité par an dans des conditions optimales.



Energies
renouvelables

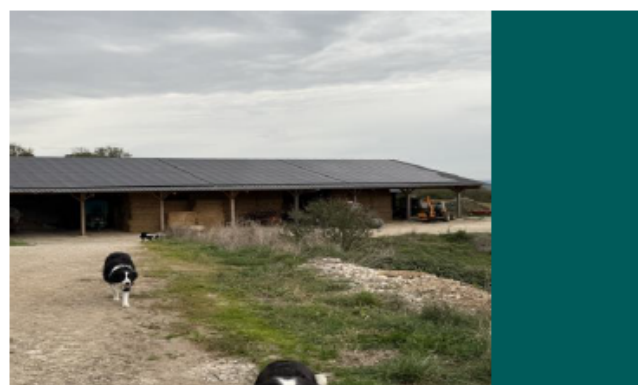
Baisse charges
d'électricité



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Le besoin correspond à 25 000 kWh par an. Même si dans le prévisionnel l'ensemble du besoin pourrait être couvert, la production d'électricité est ponctuelle vis-à-vis du fonctionnement du séchage en grange et de la fromagerie. Dans ce cas, en parallèle de la réduction de facture de l'énergie estimée à 30 %, la vente du surplus permettra une rentrée d'argent supplémentaire.

LE PHOTOVOLTAÏQUE POUR FINANCER LES BÂTIMENTS AGRICOLES



Lorsque l'on parle de bâtiment financé par la mise en place de photovoltaïque sur toiture, on prend en compte la rentrée d'argent réalisée grâce à la vente totale de la production d'électricité et la durée d'engagement du contrat qui est de 30 ans. En 2022, le prix moyen de construction d'un bâtiment agricole d'environ 850 m² avec l'installation d'une centrale photovoltaïque de 100 kWc a été de 140 000 €. En considérant que la mise en place d'une centrale photovoltaïque de 100kWc, dans des conditions optimales, peut prétendre à 150 000 kWh de production annuelle, pour un prix du kWh à 0,11 €, la rentrée d'argent est de 150 000 kWh x 0,11 € = 16 500 €/an. Le financement du bâtiment a ainsi été réalisé en 12 ans : 198 000 € de revente potentielle pour un besoin de 140 000 € (hors intérêt de prêt bancaire).

Financement des bâtiments agricoles

occitanie.chambres-agriculture.fr

